

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 28/03/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 8 avril à 20h
DATE D’AFFICHAGE 28/03/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Le Bourgeois, Deau, Joubin, Adjoints. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Le Rétif, Monsimier, Péro, Pignorel, Simon, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27 PRÉSENTS : 22 VOTANTS : 26	<u>Absents excusés</u> : M. Gué a donné pouvoir à Mme Delbecque M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Grelier a donné pouvoir à Mme Letourneur M. Fouchet a donné pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Hérault

OBJET : CLOTURE DE L’AP/CP DES ATELIERS DE L’ODON

Monsieur Deau, maire-adjoint aux finances, rappelle qu’une autorisation de programme (AP) a été ouverte en 2019 pour l’opération de « réhabilitation des anciens ateliers de rotation » permettant la programmation pluriannuelle du financement de cette opération et une répartition sur plusieurs exercices budgétaires (délibération n° 58-09-19 du 9 septembre 2019).

Considérant que les travaux liés à cette opération sont achevés et que l’ensemble des situations financières sont désormais acquittées, il est proposé de clôturer l’autorisation de programme n° 2019-01, arrêtée au montant de 3 399 760,25 € TTC et réalisée comme suit :

AP initiale	AP révisée 2020	AP révisée 2021	AP révisée 2022	AP révisée 2023	AP clôturée
2 896 076,32 €	3 350 000,00 €	3 705 626,09 €	3 725 626,09 €	3 695 926,00 €	3 399 760,25 €

Mandaté 2019	Mandaté 2020	Mandaté 2021	Mandaté 2022	Mandaté 2023
6 901,24 €	1 048 260,48 €	1 792 061,49 €	423 295,83 €	129 241,21 €

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du code général des collectivités territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

Considérant l'avis de la Commission finances réunie le 26 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la clôture de l'autorisation de programme et des crédits de paiement y afférents arrêtée au montant de 3 399 760,25 € TTC ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,



Nathalie DONATIN